

## DELIBERATION N° 99/11-09 - DEMANDE DE DEROGATION AU REPOS DOMINICAL

Monsieur KIELISZEK, rapporteur, indique à l'Assemblée que l'entreprise BESTFOODS FRANCE a sollicité pour son usine ALSA, sise à LUDRES, 951 rue Denis Papin, une dérogation au repos dominical.

Cette demande concerne les dates des samedi 1er et dimanche 2 janvier 2000 où 22 personnes, salariées de cette entreprise, vont être amenées à travailler afin d'effectuer des tests en réel au moment même du changement de millénaire et faire en sorte que dès le 3 janvier 2000 les productions puissent être réalisées normalement.

Conformément à la réglementation en vigueur, la Direction du Travail et de l'Emploi souhaite recueillir l'avis du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de donner un avis favorable à la demande de dérogation au repos dominical, déposée par la Société ALSA à LUDRES.